

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE 2019 - 2020

PÔLE DE Fontès

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

Fontès est aujourd'hui un petit village de 1000 habitants situé au cœur de l'Hérault dans le canton de Montagnac. La commune s'étend sur 1800 hectares, elle domine la vallée de la Boyne et se trouve au pied du volcan du Céressou, à mi-chemin entre Pézenas et Clermont L'Hérault.

Elle fait partie de la Communauté de communes du Clermontais, une intercommunalité dans laquelle elle a su trouver sa place en conservant un cadre de vie rural et harmonieux. Avec le village, Fontès possède aussi un hameau excentré composé de plusieurs lieux-dits : Le Coudenas, les Resclauzes, l'Estang et l'Arnède.

2. ORGANISATEUR

Communauté de communes du Clermontais

Responsable service jeunesse : Richard FERNANDEZ

Espace Marcel Vidal

20 avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. 04.67.88.95.50

Mail r.fernandez@cc-clermontais.fr

Site www.cc-clermontais.fr

3. PÔLE DE FONTÈS

Accueil de Loisirs Périscolaire - Pôle de FONTÈS

Rue Paul Bert

34230 FONTÈS

Tél. 04.67.24.10.22

Responsable Sébastien GAUTRAN

Mail pole.fontes@cc-clermontais.fr

4. PUBLIC ACCUEILLI

Des enfants de toutes catégories sociales.

	Capacité maximale
Enfants de moins de 4 ans	10 enfants
Enfants de 4 à 6 ans	20 enfants
Enfants de plus de 6 ans	58 enfants

La commune de Fontès est dotée de deux écoles qui se répartissent comme suit :

- **École Jules Ferry**

1 classe de double niveau - petite et grande section - 20 élèves

1 classe de double niveau - moyenne section et CE - 21 élèves

- **École Couvent**

1 classe de double niveau - CP et CE - 23 élèves

1 classe de double niveau - CM1 et CM2 - 22 élèves

5. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- **Un directeur diplômé BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire)** Sébastien GAUTRAN
- **Une animatrice adjointe de direction diplômée BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)** Priscilla BLANQUER
- **Deux animateurs : 1 diplômée CAP petite enfance, Lise JULIAN - 1 animateur diplômé BAFA, Alexis VOISIN**
- **Un agent technique de restauration et d'entretien, Catherine FOULIOT**
- **Des animateurs saisonniers ou stagiaires BAFA**

Taux d'encadrement adapté aux activités :

	Périscolaire	Mercredis
- 6 ans	1 pour 14	1 pour 10
+ 6 ans	1 pour 18	1 pour 14

6. LES LOCAUX

Les enfants sont accueillis dans l'accueil de loisirs à côté de la salle des fêtes, au centre de village.

L'accueil de loisirs utilise :

- Une salle commune qui permet d'accueillir les maternelles et les primaires en même temps. Cette salle comprend du mobilier adapté à chaque tranche d'âge (dînette pour les plus petits, jeux en bois pour les plus grands). Un espace-temps calme est aménagé pour les moins de 6 ans.
- une grande cour sécurisée agréée par la PMI.
- Une salle de restauration pouvant accueillir une quarantaine d'enfants de la maternelle au primaire.
- Des sanitaires disposant de petites et grandes toilettes, d'un évier adapté d'un sèche main et d'une douche.

7. LES HORAIRES D'ACCUEIL

L'ALP fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin avant la classe, pendant la pause méridienne et après la classe :

- Accueil du matin : de 7h30 à 8h25

Les enfants sont accueillis à l'Accueil de loisirs, Rue Paul Bert, et sont ensuite déposés par les animateurs dans leurs différentes classes.

- Pause méridienne : de 12h à 14h
- Accueil du soir : de 16h30 à 18h30.

Les écoles étant excentrées, nous faisons deux trajets matin, midi et soir.

Pour les créneaux du soir les enfants de 3 à 6ans devront être récupérés par leurs parents ou à défaut par une personne majeure mentionnée dans la fiche d'inscription de l'enfant. À défaut, aucun enfant ne pourra partir seul.

En aucun cas les parents ne pourront récupérer les enfants durant le trajet qui sépare l'école de L'ALP.

En cas de retard exceptionnel, les parents ou les personnes habilitées à récupérer les enfants devront prévenir le responsable dans les meilleurs délais.

En cas de non-respect du règlement du règlement intérieur, la Communauté de communes du Clermontais se réserve le droit de ne plus prendre l'enfant au sein de l'ALP.

L'ALP fonctionne aussi le mercredi de 7h45 à 18h.

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant soit à la journée, soit à la 1/2 journée matin ou 1/2 journée matin et repas.

Un programme d'activités est défini à l'avance par l'équipe d'animation, avec à chaque fois des thèmes différents.

8. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Formalités d'inscription

Les inscriptions et les paiements se font le jour des permanences auprès du directeur ou de son adjointe.

Les permanences se font au bureau de l'Accueil de Loisirs :

- Mardi matin de 8h à 11h30
- Jeudi matin de 8h à 11h30
- ou sur RDV

Le projet pédagogique et le règlement intérieur sont remis aux familles.

Pour être accueillis à l'Accueil de Loisirs Périscolaire, les enfants doivent **obligatoirement** avoir un dossier complet renouvelé chaque rentrée scolaire :

- Fiche d'inscription complétée
- Fiche sanitaire de liaison complétée
- Photocopie du carnet de santé (vaccins à jour)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- RIB (si prélèvement automatique)
- Numéro allocataire CAF
- Si non allocataire CAF, photocopie de l'avis d'imposition année N-1 et du livret de famille (pages de tous les membres de la famille).

Les inscriptions (ou désinscriptions) se feront :

- Pour l'accueil du matin et du soir par le portail famille (jusqu'au matin 8h)
- Pour le repas par le portail famille obligatoirement 48h avant minuit

Un montant forfaitaire de 2 € sera appliqué sur le tarif du repas et/ou de l'animation de la famille pour les inscriptions au repas faites la veille avant minuit.

L'achat des différentes prestations s'effectuera au bureau de l'accueil de Loisirs ou par le portail famille.

Le paiement des inscriptions pourra s'effectuer :

- soit au bureau de l'Accueil de Loisirs en espèces, chèques, carte bancaire, chèques CESU
- soit en ligne (portail famille) : l'inscription se fera à partir d'un ordinateur personnel après attribution d'un code d'accès fourni par le pôle avec un prélèvement au début du mois suivant. Une autorisation de prélèvement après service fait sera demandée. L'accès au portail famille sera suspendu jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les familles dont les prélèvements automatiques seront rejetés trois fois.

Les tarifs

Le montant de la participation financière des parents est fixé annuellement par délibération du conseil communautaire (cf. voir règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire).

Le tarif de la pause méridienne est calculé en fonction des revenus des familles naturelles et de la composition de la famille. La Caisse d'Allocations Familiales met à la disposition de chaque responsable de pôle un site internet à caractère professionnel permettant de consulter directement les éléments des dossiers famille. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque famille peut s'opposer à la consultation de ces informations en contactant le responsable du pôle. Il conviendra alors de fournir les informations nécessaires au traitement du dossier.

Un prix unique de repas à 4.20 € est fixé pour les enfants placés en famille d'accueil relevant d'une aide financière du Conseil départemental.

Le paiement et les inscriptions en ligne se feront à partir d'un ordinateur personnel après que le responsable de l'accueil ait pu attribuer un code d'accès à la famille. Le prélèvement se fera au début de chaque mois pour les familles.

En amont une demande d'autorisation de prélèvement vous sera demandé (mandat signé)

Les familles dont le prélèvement sera rejeté à trois reprises, se verront refuser le droit d'accès au portail famille.

9. VIE QUOTIDIENNE

Chaque enfant devra suivre les règles de L'ALP pour respecter les principes de la vie en collectivité.

Les enfants qui fréquenteront l'ALP devront respecter l'ensemble du personnel et le matériel mis à leur disposition.

Tout comportement d'agressivité et de violence fera l'objet d'une sanction et si l'enfant recommence, l'équipe d'animation convoquera ses parents et prendra une décision.

Chaque enfant doit respecter les règles de l'établissement en retour les l'équipe s'engage de respecter le rythme de l'enfant, à favoriser la notion d'autonomie et à assurer la sécurité physique et morale des enfants.

L'Accueil en périscolaire

Accueil du matin de 7h30 à 8h25

Des activités calmes sont mises en place pour permettre aux enfants de passer « en douceur » de l'environnement familial à l'école.

L'accueil des enfants se fait de façon échelonné.

Des jeux sont à la disposition permettant à l'enfant de jouer seul ou à plusieurs, ainsi qu'un coin lecture pour ceux qui le souhaitent.

Pause méridienne de 12h à 14h

Repas en commun des maternelles et des primaires.

L'enfant sera sensibilisé aux notions d'hygiène. Il devra acquérir de bonnes habitudes par le lavage des mains avant le repas.

Les animateurs mangent avec les enfants et montrent l'exemple.

Le repas doit être pris dans le calme, même si c'est un moment d'échange et de partage.

Les enfants vont se servir eux-mêmes. Cela fait 3 ans que nous avons mis en place le système du self-service.

Les enfants se lèvent chacun leur tour, table par table et vont se servir au self.

Ce système de self-service permet aux enfants de goûter à tout et de limiter le gaspillage dans leur assiette.

La notion de gaspillage est très importante et nous participons activement à un projet contre le gaspillage alimentaire.

Le déroulement du repas :

Dès l'arrivée à la cantine, les enfants :

- prennent leur prénom affiché sur un tableau et vont le placer dans la colonne verte (vert qui signifie tout va bien). Nous avons trois colonnes pour le temps du repas une colonne verte, une colonne jaune et colonne rouge, ceci nous permet de garder un minimum de calme en terme de bruit durant le temps du repas. Si un enfant parle trop fort ou joue à table, il passe dans le jaune. L'enfant doit alors rester 5 min assis après le repas ou pour le rouge 10 min assis afin de faire un retour au calme avec un livre ou un coloriage.
- passent aux toilettes, se lavent et se sèchent les mains.
- en respectant la marche en avant, les enfants vont prendre leurs couverts, verre et serviette en papier et vont se choisir une place à table.
- se lèvent pour aller se servir des plats mis à disposition. D'abord l'entrée, ensuite les plats chauds et enfin le fromage ou le dessert.

Tout ce qu'un enfant prend dans son assiette devra être mangé, car c'est lui-même qui s'est servi et pour éviter le gaspillage. Un enfant qui n'aime pas un aliment sera invité à goûter.

A chaque début de repas, un chef de table est choisi pour aller chercher l'eau et débarrasser la table (ramener les assiettes, couverts et verres sales).

Le temps du repas est un moment calme et reposant. Il permet de découvrir de nouveaux goûts de façon ludique et d'amener l'enfant à être autonome dans ses gestes.

En résumé, nous travaillons pendant le repas sur :

- La responsabilisation de l'enfant
- Amener l'enfant vers l'autonomie et travailler la notion du gaspillage
- le vivre ensemble

Un travail se fera aussi avec la collaboration de l'équipe enseignante afin de permettre à l'enfant de rentrer en classe dans les meilleures conditions.

Accueil du soir à partir de 16h25

- 16h25 à 17h30 : Goûter en commun et jeux divers
- A partir de 17h00 à 18h30 : Les parents peuvent venir chercher leur enfant. Départ échelonné
- Fermeture du pôle à 18h30 précises.

En cas de maladie de l'enfant aucun médicament ne sera administré sauf si les parents fournissent une prescription médicale avec les médicaments à donner.

En fonction du traitement, l'équipe d'animation se donne le droit de refuser même avec ordonnance de donner les médicaments.

En cas de maladie survenant au pôle, les parents seront tout de suite contactés.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité au service d'urgence (SAMU ou POMPIERS) puis un médecin et après les parents.

L'Accueil du mercredi

Le service ALP le mercredi fonctionne de 7h45 à 18h.

Les familles peuvent inscrire leur enfant sur le logiciel soit le matin, soit matin et repas, soit journée.

Un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation.

Les activités seront proposées par période :

- 1ère période : Septembre / Octobre : Transformons les objets.
- 2ème période : Novembre / Décembre : Tous ensemble aidons le téléthon.
- 3ème période : Janvier / Février : 1,2,3 jouons.
- 4ème période : Mars / Avril : A l'attaque.
- 5ème période : Mai / Juin / Juillet : Rendons visite à Martine et Luc à la ferme.

10. LES OBJECTIFS ET PROJETS

- Développer l'autonomie de l'enfant
- Développer son imaginaire et sa créativité
- Favoriser le respect entre les individus (enfant/enfant ; enfant/adulte et son environnement)

Sur le plan environnemental :

- Tout au long de l'année, plusieurs manifestations seront organisées avec comme objectifs de sensibiliser les enfants à l'environnement naturel et urbain.

Sur le plan social et le vivre ensemble :

- Apprendre à vivre en collectivité
- Répartir des tâches et des responsabilités pour mieux vivre ensemble au sein d'un groupe
- Amener l'enfant à l'autonomie à travers des activités ludiques et pédagogiques
- Amener l'enfant à se respecter, à respecter ses camarades, les adultes et son environnement
- Organiser des séjours inter-centres sur le territoire
- Tout au long de l'année, des actions sont mises en place avec différents partenaires

Sur le plan sportif

- Contribuer à l'épanouissement physique par des jeux sportifs et des activités de pleine nature.
- Respecter le rythme biologique de l'enfant.
- Développer par des activités collectives la solidarité et satisfaire le désir d'aventure de l'enfant (grand jeu à thème, jeu de piste, chasse aux trésors...)
- Développer la motricité pour les moins de 6 ans et apprendre et respecter les règles de jeu pour les plus de 6 ans

Sur le plan intellectuel

- Favoriser l'expression, la créativité et l'imaginaire de chacun

Sur le plan moral

- Être à l'écoute de chaque enfant
- Partager sur des sujets et des questions qui les intéressent

Sur le plan culturel

- Découvrir le patrimoine local en partenariat avec l'office du tourisme du Clermontois.

Tous ces thèmes feront l'objet aussi d'une réflexion commune pour plus de cohérence pédagogique au sein du territoire.

10. LES ÉVALUATIONS

Elles permettent à l'équipe d'animation de clarifier et d'ajuster les différents objectifs, de vérifier les pratiques de chacun, d'améliorer les différentes actions proposées.

Elles sont indispensables dans le bon fonctionnement de notre structure.

Il y a plusieurs types d'évaluations :

- Évaluation de l'activité faite par les animateurs chaque fin de période

Les animateurs assurent le suivi de chaque animation. Ces temps de régulation permettent de s'adapter et de moduler la mise en œuvre des activités. Ce temps permet aussi de parler des difficultés rencontrées par les animateurs en terme d'organisation et des solutions à adopter.

- Évaluation des différents projets menés permettant de développer et d'améliorer les différents projets
Pour cela, il y a plusieurs critères, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Indicateurs quantitatifs :

Nombre d'enfants inscrits par activité et évolution de la fréquentation par période

Diversité des activités proposées

Nombre de projets réalisés au cours de l'année

Assiduité des enfants inscrits aux différentes activités

Nombre de partenariats renouvelés chaque année

- Indicateurs qualitatifs :

Adaptation des activités en fonction de la tranche d'âge (évaluer leurs capacités, leurs envies et leurs besoins)

Coopération et entraide pendant les activités

Outils de communication avec les familles, les différents partenaires et l'institution.

Diversité du matériel pédagogique mis à disposition pour la création

Acquisition de connaissances par les enfants sur leur territoire de vie et les acteurs que le composent.

Conclusion :

Ce projet répond aux divers besoins des familles, des enfants et des partenaires. Il participe à un projet de société qui souhaite un monde ouvert aux autres.

Chacun de nos actes, chacune de nos paroles devra aller dans ce sens. C'est en étant persuadé de la portée de notre participation dans la vie de l'enfant que nous pourrons apporter notre contribution à la construction de ce monde.

